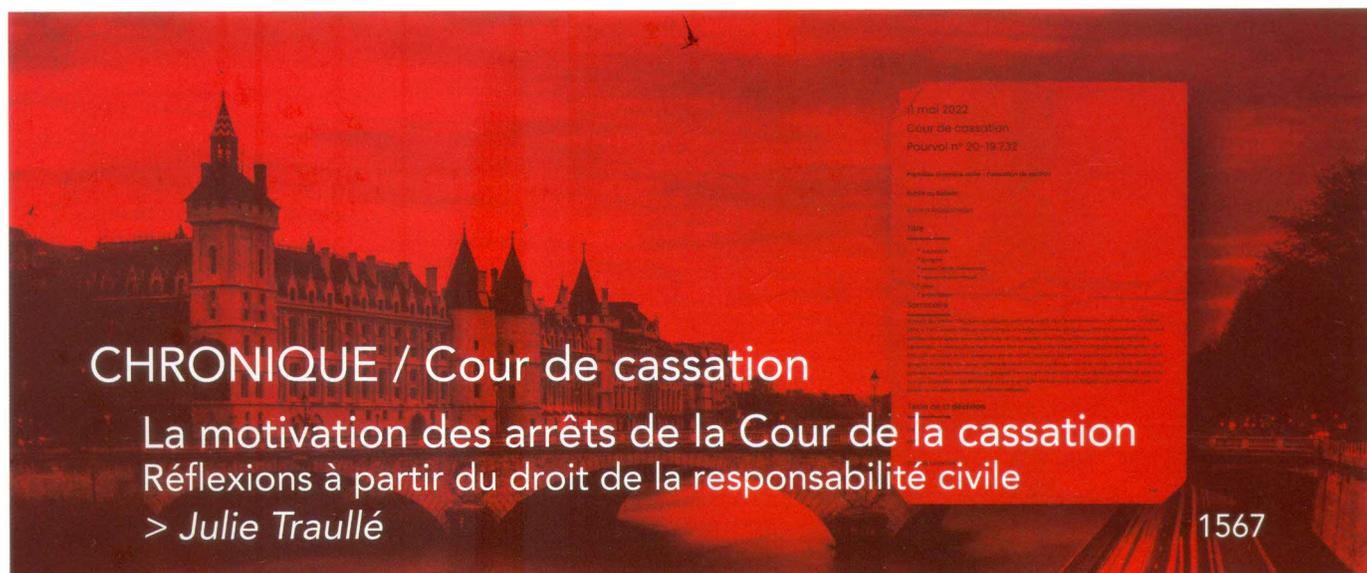


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
15 septembre 2022
n° 31 / 7964^e
pages 1553 à 1592



ÉDITORIAL

1553 Dieux ou personnes morales; ode au vivant, *Didier Guével*

ACTUALITÉS

- 1556 Clause abusive (professionnel): lien entre le contrat et l'activité
- 1556 Prêt immobilier (taux effectif global): coût d'une assurance décès-invalidité
- 1557 Clause abusive (prêt en devise étrangère): obligation d'information de la banque
- 1558 Association de consommateurs (action civile): nécessité d'un agrément
- 1559 Droit de préemption (annulation): acquisition par les anciens propriétaires
- 1559 Immigration: ressortissant de pays tiers résidents de longue durée
- 1560 Confiscation (bien d'un tiers): droits de la défense et voie de recours
- 1562 Appel civil (mise en l'état): déféré des ordonnances du conseiller
- 1562 Gel des avoirs (libyens): interdiction des mesures conservatoires

POINTS DE VUE

- 1563 Sauver l'obligation *in solidum*, *Antoine Hontebeyrie*
- 1565 Le sexisme (enfin) devant la Cour de cassation belge, *Jimmy Charruau et Alexandre François*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1574 **Panorama:** Droit des mineurs, *Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire*
- 1584 **Notes:** Cause, intérêt à la dette et co-emprunt, *note sous Civ. 1^{re}, 29 juin 2022, Jérôme François*
- 1588 Libération conditionnelle parentale: l'intérêt de l'enfant, encore et toujours, *note sous Crim. 1^{er} juin 2022, Alice Dejean de la Bâtie*

ENTRETIEN

- 1592 *Matthieu Dhenne* – La « levée » des brevets à l'OMC: quand le mythe ne devient pas réalité

DALLOZ

Lefebvre Dalloz

Version numérique incluse*



31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,

BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numéro : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2022

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Didier Guével

1553

Dieux ou personnes morales ;
ode au vivant



ACTUALITÉS

1556

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (professionnel) : lien entre le
contrat et l'activité, *Civ. 1^{re}, 31 août 2022*

Prêt immobilier (taux effectif global) : coût d'une
assurance décès-invalidité,
Civ. 1^{re}, 7 sept. 2022

Clause abusive (prêt en devise étrangère) :
obligation d'information de la banque,
Civ. 1^{re}, 7 sept. 2022

Association de consommateurs (action civile) :
nécessité d'un agrément, *Crim. 6 sept. 2022*

Bon de commande (validité) : contestation par
le demandeur, *Civ. 1^{re}, 7 sept. 2022*

1558

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance dommages-ouvrage : résiliation
du contrat de louage d'ouvrage,
Civ. 3^e, 7 sept. 2022

1559

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Droit de préemption (annulation) :
acquisition par les anciens propriétaires,
Civ. 3^e, 7 sept. 2022

1559

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Immigration : ressortissant de pays tiers
résidents de longue durée, *CJUE 7 sept. 2022*

1560

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Confiscation (bien d'un tiers) : droits de la
défense et voie de recours, *Crim. 7 sept. 2022*

1561

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Commande publique (favoritisme) : personne
poursuivie et action civile, *Crim. 7 sept. 2022*

1561

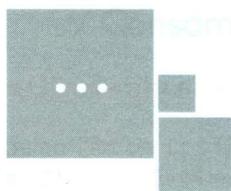
PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (force exécutoire) :
conditions de recours, *Civ. 1^{re}, 7 sept. 2022*
Appel civil (mise en l'état) : déféré des
ordonnances du conseiller, *Civ. 2^e, 30 juin 2022*

Voie d'exécution

Gel des avoirs (libyens) : interdiction des
mesures conservatoires, *Civ. 1^{re}, 7 sept. 2022*



POINTS DE VUE

1563 Sauver l'obligation *in solidum*
par Antoine Hontebeyrie

1565 Le sexisme (enfin) devant la Cour de cassation belge
par Jimmy Charruau et Alexandre François



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

1567 La motivation des arrêts de la Cour de la cassation
Réflexions à partir du droit de la responsabilité civile
par Julie Traullé

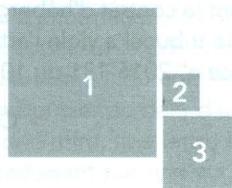
PANORAMA

1574 Droit des mineurs
juin 2021 – juin 2022
par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire

NOTES

1584 Cause, intérêt à la dette et co-emprunt,
note sous Civ. 1^{re}, 29 juin 2022
par Jérôme François

1588 Libération conditionnelle parentale : l'intérêt de l'enfant,
encore et toujours, note sous Crim. 1^{er} juin 2022
par Alice Dejean de la Bâtie



ENTRETIEN

1592 Matthieu Dhenne – La « levée » des brevets à l'OMC :
quand le mythe ne devient pas réalité

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

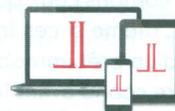
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr